



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE - SESSION 2003
U 42 – Environnement Économique Juridique et Social de l' Entreprise
Durée : 2 Heures **Coefficient : 2**

CORRIGÉ

En remplacement de Mme REMUSSON, Mr REMUSSON vous demande de l'assister.

Présentation de l'Entreprise

Fiche d'identité de l'Entreprise

SARL « FLEURS DES CHAMPS »
17 rue des Cordeliers
69003 LYON

Capital : 7800 €

RCS : LYON B 231568986

Gérant : Claude REMUSSON

Effectif :

- Laurent : Responsable des achats et livraisons
- Mlle Thibaut : Vendeuse Qualifiée
- Mlle Doremi : Apprentie CAP 2^{ème} année

Flotte : lite Ace Toyota

Horaires : 8 heures – 20 heures du mardi au samedi

Chaîne de transmission : Téléfleurs

Surface : 80 m²

Tous les dossiers sont indépendants les uns des autres

DOSSIER 1	CONTRAT DE VENTE COMMERCIALE	/ 11 points
DOSSIER 2	CONVENTION COLLECTIVE	/ 7 points
DOSSIER 3	JURIDICTIONS	/ 8 points
DOSSIER 4	PERSONNES MORALES	/ 3 points
DOSSIER 5	CONSOMMATION	/11 points
		/40 points

DOSSIER 1 CONTRAT DE VENTE COMMERCIALE/11 points

Document 1 :

*1.- La lettre envoyée par la SARL Fleurs des champs constitue-t-elle un contrat de vente ?
Justifiez votre réponse.*

*La lettre envoyée par la SARL Fleurs des Champs ne constitue pas un contrat de vente (1 point)
Un contrat de vente nécessite le consentement des 2 parties sur la chose et le prix. (2 points)*

Le 1^{er} juin 2003, le directeur de l'hôtel du Nord adresse à la SARL « Fleurs des Champs » le devis daté et signé, accompagné d'un acompte.

2.- Indiquez :

a) l'identité des parties au contrat (1 point)

Vendeur : SARL Fleurs des champs

Acheteur : L'Hôtel du Nord

b) les obligations principales de chacune des parties ? (3,5 points)

du vendeur :
 délivrer la chose
 garantir la chose contre les vices cachés
 garantie contre l'éviction

de l'acheteur :
 payer le prix convenu
 prendre livraison de la chose

3.- Dans un contrat de vente, à quel moment s'effectue le transfert de propriété du bien ? (2 points)

L'accord des parties entraîne le transfert immédiat de la propriété de la chose vendue et des risques accessoires

4.- Quel est l'intérêt pour le vendeur d'inclure une clause spécifique de « réserve de propriété » ? (1,5 point)

La clause de réserve de propriété diffère le transfert de la propriété du bien jusqu'au moment du paiement complet du prix.

DOSSIER 2 CONVENTION COLLECTIVE (7 points)

Après lecture des documents 2 et 3 et à l'aide de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1.- Qu'est-ce qu'une Convention Collective ? (2 points)

Une Convention Collective est un acte écrit conclu entre une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives et une ou plusieurs organisations d'employeurs ou les employeurs

2.- Quel est le contenu d'une convention collective ? (2 points)

Le contenu concerne l'ensemble des conditions d'emploi, de travail et des garanties sociales applicables aux salariés compris dans son champ d'application

3.- Mlle Thibaut se marie, son futur époux ne bénéficie d'aucune Convention Collective.

- Combien de jours de congé disposera :

3.1 - Mlle Thibaut pour son mariage ? : 5 jours (0,5 point)

3.2- son époux ? : 4 jours (0,5 point)

4.- Quelques mois plus tard ils déménagent pour un logement plus adapté à leur situation.

Précisez le nombre de jours de congés accordés :

4.1- Mme Thibaut 1 jour dans la limite de 1 tous les 2 ans (0,5 point)

4.2- Son époux : aucun (0,5 point)

5.- Quelles sont les caractéristiques d'une Convention Collective par rapport à la loi ? (1 point)

La Convention Collective ne peut prévoir que des avantages supérieurs au minimum légal contenu dans la loi et (doit contenir des dispositions plus favorables que la loi pour les salariés).

DOSSIER 3 LES JURIDICTIONS (8 points)

Mlle Dorémi a été témoin en janvier dernier d'une agression dans un bus.

Le mardi 10 septembre 2002, elle arrive dans l'entreprise avec le quotidien le Progrès (document 4) qui relate le jugement de l'affaire.

Elle vous demande de lui apporter quelques explications.

1.- *Devant quelle juridiction a été examiné ce fait divers ? (1 point)*

Tribunal correctionnel de LYON

2.- *L'affaire aurait-elle pu être portée devant la Cour d'Assise ? Justifiez (0,5 point)*

oui en cas de crime : agression à main armée, meurtre...

3.- *Indiquez les trois types d'infractions et précisez les juridictions pénales compétentes (3 points)*

-tribunal de police : les contraventions

- tribunal correctionnel : les délits

- Cour d'assises : les crimes

4.- *Enumérez les sanctions décidées par le juge ?*

L.T et M.B. 3 ans de prison (0,5 point)

M.F 3 ans de prison assortis d'un sursis de 1 an (1 point)

5 – *Citez la juridiction compétente en cas de contestation du jugement rendu*

La cour d'appel (2 points)

DOSSIER 4 PERSONNES MORALES (3 points)

A la suite d'une commande transmise par Téléfleurs à la SARL Fleurs des champs , Mr REMUSSON est chargé de livrer à l'hôpital :

- une gerbe de fleurs de la part de l'association du club de foot « les crampons d'or »,
- une autre gerbe de la part du conseil municipal de la commune.

1.- *Qu'est-ce qu'une personne morale ?*

C'est un groupement de personnes qui bénéficie de la personnalité juridique (0,5 point)

2.- *Classez les personnes morales dans le tableau ci-dessous (1,5 point)*

Personnes Morales de Droit Privé	Personnes Morales de Droit Public
A but lucratif	Etablissement public
<i>SARL Fleurs des champs</i>	<i>l'hôpital.....</i>
<i>Téléfleurs.....</i>
.....
A but non lucratif	Collectivité publique
<i>l'association « les crampons d'or » .</i>	<i>la commune.....</i>
.....
.....

DOSSIER 5 CONSOMMATION (11 points)

Après lecture du document INSEE première n° 853 de juin 2002 (**document 5**)

1.- **Définissez la notion de consommation des ménages (1 point)**

C'est l'ensemble des dépenses des ménages en biens et en services.

2.- **Comment s'appelle la part du revenu non consacrée à la consommation ? (0,5 point)**

L'épargne.

3.- **Expliquez pourquoi la part des dépenses consacrées à l'alimentation reste constante alors que les dépenses d'automobiles progressent lorsque le pouvoir d'achat augmente ? (2 points)**

Lorsque les besoins primaires sont satisfaits, la part qui leur est consacrée n'augmente plus et le surplus de revenu est alors reporté sur des besoins secondaires variables en fonction des individus.

4.- **Que signifie le signe INSEE ? (0,5 point)**

Institut National des Statistiques et des Études Économiques

5.- **Quelle a été l'évolution de la consommation des ménages en 2001 et 2000 ? (1 point)**

en 2001 : + 2,6 %

en 2000 : + 2,5 %.

6.- **Précisez le facteur économique qui a favorisé la consommation (1 point)**

Par la forte progression du pouvoir d'achat

7.- **Définissez :**

- revenu disponible brut : (2 points)

= revenu primaire – prélèvements sociaux - impôts + prestations sociales

- pouvoir d'achat (2 points)

Quantité de biens et de services qu'un ménage peut consommer avec son revenu disponible

8.- **Comment ont évolué les prix en 2001 et 2000 ? (1 point)**

2001 : + 1.6%

2000 : + 1.5%

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.